

Etat des lieux de la Gouvernance de la Recherche Universitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Dr. Ibrahima HATHIE

Décembre 2009

Remerciements

Nous tenons à remercier les consultants nationaux pour le travail remarquable qu'ils ont accompli et sur lequel s'est basé ce rapport de synthèse. A travers eux, nous voulons témoigner notre profonde gratitude aux différents acteurs de la recherche qu'ils ont eu à rencontrer au sein des universités visitées. Puisse leur contribution participer à l'amélioration de la gouvernance de la recherche universitaire.

Toute notre reconnaissance à l'équipe du CRDI pour son appui continu.

Liste des Sigles et Abréviations

BRACO	Bureau Régional de l'Afrique du Centre et de l'Ouest et du CRDI
CAMES	Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur
CIEREA	Conférence des Institutions d'Enseignement et de Recherche Economiques en Afrique
CNES	Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur
CODESRIA	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
CREPOS	Centre de Recherche sur les Politiques Sociales
CS	Conseil Scientifique
ED	Ecole Doctorale
ED-EDEQUE	Ecole Doctorale Eau, Qualité et Usage de l'Eau
FAR	Fonds d'Appui à la Recherche
FMPOS	Faculté de Médecine Pharmacie et d'Odontostomatologie
GRU	Gouvernance de la Recherche Universitaire
IDH	Indice de Développement Humain
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LAC	Langues Arts et Communication
LMD	Licence Master Doctorat
LSH	Lettres et Sciences Humaines
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTCI	Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REESAO	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
SAT	Sciences Appliquées et Technologie
SDE	Sénégalaise des Eaux
SEG	Sciences Economiques et Gestion
SPJ	Sciences Politiques et Juridiques
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UAA	Université d'Abobo Adjamé
UB	University of Buea
UCAD	Université Cheikh Anta Diop
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UG	University of Ghana
UGB	Université Gaston Berger
UO	Université de Ouagadougou

Résumé Exécutif

Face à l'acuité des problèmes de gouvernance de la recherche universitaire et à l'insuffisance d'informations organisées relatives à ce thème, le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) a initié une série d'études de cas centrées sur un état des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire dans six (6) universités de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Pour chaque étude de cas, un consultant national est chargé de la collecte des données et de la rédaction du rapport. Le consultant coordonnateur de l'étude élabore le rapport de synthèse sur la base des rapports d'université.

La méthodologie utilisée pour les études de cas combine trois instruments : i) une revue documentaire ; ii) l'administration d'un questionnaire pour la collecte de données factuelles et statistiques; et iii) l'utilisation de guides d'entretien pour le recueil des perceptions et des opinions des acteurs-clé de la gouvernance de la recherche universitaire.

A la lumière des rapports d'université sur l'état des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire, il apparaît un certain nombre de faits en rapport avec l'organisation, le pilotage institutionnel et la gestion de la recherche :

Sur l'organisation de la recherche on peut noter :

- L'absence de textes spécifiques organisant la recherche universitaire ; l'exception étant l'Université de Buea (UB) qui possède un « guide de gestion et de politique de recherche » ;
- L'inexistence de critères d'accréditation des unités de recherche sauf à l'Université d'Abobo Adjamé où l'on rencontre un système embryonnaire d'accréditation ;
- L'insuffisance des interactions entre les unités de recherche, le cloisonnement des chercheurs, des unités de recherche et des initiatives de recherche ;
- Une volonté de réorganisation et de normalisation est perceptible dans plusieurs universités où des initiatives sont déjà en cours (réformes depuis 5 ans à UB, UO depuis 2008, UGB en cours).

Dans le domaine du pilotage institutionnel de la recherche, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- L'absence d'une politique nationale de recherche ou si elle existe, sa déconnexion avec la politique institutionnelle ;
- L'influence assez limitée des instances de pilotage de la recherche universitaire ;
- La faiblesse des allocations publiques dédiées à la recherche et l'inadaptation et l'inefficacité des mécanismes actuels de financement de la recherche universitaire ;
- L'absence d'une culture de l'évaluation et l'inexistence de mécanismes d'évaluation des unités de recherche ;
- L'absence d'agenda de recherche et la prise en compte insuffisante de la demande sociale de recherche ; même là où existent des plans stratégiques, peu d'évidences

corroboient leur influence ; de plus les universités ne disposent pas de mécanismes de détermination des priorités de recherche.

Sur le plan de la gestion, l'on note :

- Une amélioration notable des conditions de travail des chercheurs (UCAD, UGB);
- Mais dans certains cas, l'environnement des chercheurs demeure préoccupant (UB, UAA) ;
- Une prise en charge insuffisante des jeunes chercheurs (les doctorants notamment) ;
- L'absence d'une politique de valorisation des résultats de recherche ;

Les enjeux et défis majeurs suivants sont répertoriés :

- La nécessité d'améliorer le cadre institutionnel au niveau national afin qu'il y ait une politique de recherche scientifique claire, avec un pilotage stratégique de la recherche par l'Etat ;
- La rationalisation des centres et laboratoires de recherche par la mise en place de règles transparentes et consensuelles et la dotation subséquente de ressources compétitives ;
- Le développement de synergies entre les équipes de recherche ;
- Les enjeux de la réforme LMD en cours et les perspectives des écoles doctorales ;
- La valorisation des résultats de la recherche et un dialogue permanent avec les utilisateurs potentiels de ces résultats permettant de prendre en charge la demande sociale de recherche ;
- La mise en place d'un financement durable et institutionnalisé ;

Les approches prometteuses et autres bonnes pratiques identifiées tournent autour de :

- Les initiatives en matière de financement endogène de la recherche universitaire ;
- Les efforts entrepris par des composantes des universités dans le sens d'une plus grande ouverture vers le secteur public, la communauté et les utilisateurs ;
- Le dynamisme des associations d'étudiants de 3^e cycle et les réponses alternatives qu'elles proposent face aux nombreuses contraintes auxquelles le jeune chercheur doit faire face ;
- La coopération universitaire à l'échelle africaine telle que vécue par les promoteurs du REESAO ;
- Le « guide de gestion et de politique de recherche » élaboré et mis en œuvre par l'université de Buea comme un instrument de pilotage efficace de la recherche universitaire ;

- Les ateliers de formation méthodologique à l'image de ceux initiés par le CREPOS en faveur des jeunes chercheurs.

Les besoins en matière de renforcement de capacités qui transparaissent des rapports d'universités faisant l'état des lieux de la GRU se résument ainsi :

- Le renforcement de capacités des chercheurs dans la rédaction de projets de recherche ;
- La formation en gestion de projet de recherche (montage du projet, présentation, pilotage, évaluation, recherche de fonds, contractualisation avec des collaborateurs extérieurs, etc.)
- La formation des chercheurs dans les techniques d'écriture en anglais scientifique ;
- Le management des équipes de recherche ;
- La formation en mobilisation des ressources financières afin d'avoir les capacités de répondre aux appels d'offres ;
- Le renforcement des capacités en administration de la recherche ;

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des Etats, des autorités universitaires et des partenaires techniques et financiers :

Il est demandé aux Etats de :

- Définir une politique nationale de recherche avec des missions claires, des stratégies bien élaborées, et une coordination qui créent les synergies nécessaires entre les différentes composantes du système national de recherche.
- Développer un cadre institutionnel et organisationnel pour le financement de la recherche.
- Elaborer un système fonctionnel d'octroi de financements et allouer des ressources financières substantielles pour la promotion d'une recherche universitaire crédible.

Aux autorités universitaires, il faudrait :

- S'engager résolument dans la professionnalisation de l'administration de la recherche ;
- L'élaboration d'un plan stratégique de la recherche et la prise en compte de la demande sociale de recherche ;
- La rationalisation de l'organisation et du fonctionnement des unités de recherche ;

Aux partenaires techniques et financiers, il est demandé de :

- Faire un plaidoyer auprès des gouvernements pour l'élaboration d'une meilleure politique de recherche au niveau national ;

- Amplifier les bonnes pratiques en matière de financement de la recherche universitaire notamment en affectant des ressources additionnelles au profit des initiatives de financement endogène existantes ;
- Apporter un appui financier, matériel et organisationnel aux structures de coopération universitaire comme le REESAO ;
- Renforcer les capacités des différents acteurs de la recherche : ceux chargés du pilotage institutionnel de la recherche, les administrateurs de la recherche, les gestionnaires de laboratoires, les enseignants chercheurs et les doctorants.

Table des Matières

Remerciements	ii
Liste des Sigles et Abréviations	iii
Résumé Exécutif.....	iv
Table des Matières.....	viii
1. Introduction	1
2. Contextualisation de la gouvernance de la recherche universitaire.....	5
2.1 Contexte politique, économique et social : cinq pays, deux visages différents.....	5
2.2 Orientations nationales et réformes universitaires, les mutations des années 90	6
2.3 Caractéristiques des universités retenues	8
3. Organisation de la recherche universitaire	10
4. Pilotage institutionnel de la recherche universitaire.....	12
5. Gestion opérationnelle de la recherche universitaire.....	17
6. Enjeux, besoins et approches prometteuses à accompagner.....	20
6.1 Les enjeux majeurs et défis de la gouvernance de la recherche	20
6.2 Les pratiques et stratégies prometteuses à accompagner.....	22
6.3 Les besoins en matière de renforcement de capacités	24
7. Recommandations	26
7.1 A l'endroit de l'Etat.....	26
7.2 En direction des autorités universitaires.....	27
7.3 A l'endroit des partenaires techniques et financiers.....	28
8. Conclusions	30
Références bibliographiques	32
Annexes.....	33

1. Introduction

Face aux défis de la pauvreté et de la marginalisation, l'Afrique subsaharienne fonde de réels espoirs sur la capacité de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire à apporter sa contribution dans la création d'un capital humain apte à prendre en charge les problématiques de développement du continent. Le NEPAD et l'Union Africaine ont entrepris des initiatives dans le sens d'une revitalisation des universités africaines en appuyant l'émergence de centres d'excellence¹. De même, plusieurs partenaires techniques et financiers (bilatéraux et multilatéraux) des pays africains considèrent désormais l'enseignement supérieur et la recherche universitaire comme un domaine prioritaire et sont en train d'affiner leurs modalités d'intervention².

L'intérêt renouvelé des partenaires au développement pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire ouvre des perspectives intéressantes, eu égard au rôle primordial que pourraient jouer les universités africaines dans le processus de transformation des économies nationales et régionales et subséquemment leur contribution à l'avancement du continent.

Toutefois, de nos jours, les universités africaines affichent une situation peu reluisante caractérisée le plus souvent par une insuffisance manifeste de moyens financiers, des infrastructures inadéquates, des effectifs d'étudiants pléthoriques, et des conditions de recherche presque indigentes, etc. Les énormes défis auxquels ces universités sont confrontées incitent à prendre des initiatives dans le sens d'une efficacité accrue de ces institutions universitaires publiques.

Malgré un potentiel important en termes de contribution au développement économique et social des pays africains, la recherche universitaire reste confinée dans un rôle marginal et souffre de nombreuses déficiences, notamment en matière de pilotage, d'organisation et de gestion efficaces. L'absence de plans stratégiques de recherche, l'insuffisance des ressources financières, d'équipements de recherche de qualité et en nombre suffisant, de chercheurs motivés, de dialogue avec les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, de mécanismes appropriés de valorisation des résultats de la recherche, etc. sont autant de facteurs inhibant la recherche universitaire.

L'acuité des problèmes de gouvernance de la recherche universitaire et l'insuffisance d'informations précises, organisées et documentées relatives à ce thème ont amené le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI)³ à ouvrir un nouveau chantier de réflexions et, le cas échéant, d'actions futures sur la gouvernance de la recherche

¹ L'Université panafricaine sera composée de cinq (5) instituts accueillis par des universités existantes réparties dans les 5 régions géographiques d'Afrique. Le premier campus sera ouvert en Afrique du Sud, probablement en Février 2010 et aura un focus sur les sciences spatiales ; le second campus prévu en Afrique du nord, et s'occupant des sciences de l'eau et de l'énergie, devrait démarrer en septembre 2010. Les trois derniers campus se spécialiseront respectivement sur : i) les sciences de la vie et de la terre ; ii) les sciences fondamentales (Physiques, chimie, etc.) et l'ingénierie ; iii) la gouvernance et les sciences sociales. Ces campus dont l'ouverture est programmée après 2010, seront répartis entre l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

² Matos, N., (2006) –The Partnership for Higher Education in Africa—Onto the Next Five Years” *International Higher Education*, n°44, summer 2006.

³ Le CRDI, institution publique canadienne, œuvre depuis 1970 à faire de la recherche un véritable levier de développement dans les pays en développement. Le CRDI apporte son concours à diverses institutions de recherche dont des universités.

universitaire. Dans cette perspective, le Bureau Régional pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest (BRACO) du CRDI a recruté des consultants nationaux et un coordonnateur régional chargés de conduire un état des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire (GRU) en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cet état des lieux concerne six universités dans cinq pays (Tableau 1)

Tableau 1: Universités retenues pour l'état des lieux de la GRU

Universités	Ville	Pays
Université d'Abobo Adjamé	Abidjan	Côte d'Ivoire
University of Buea	Buea	Cameroon
Université Cheikh Anta Diop	Dakar	Sénégal
Université Gaston Berger	Saint-Louis	Sénégal
University of Ghana	Legon, Accra	Ghana
Université de Ouagadougou	Ouagadougou	Burkina Faso

Trois dimensions sont retenues comme champs d'application de la gouvernance de la recherche universitaire à savoir : i) l'organisation du système de recherche ; ii) le pilotage institutionnel du système de recherche; et iii) la gestion des structures, des programmes/ projets et des ressources.

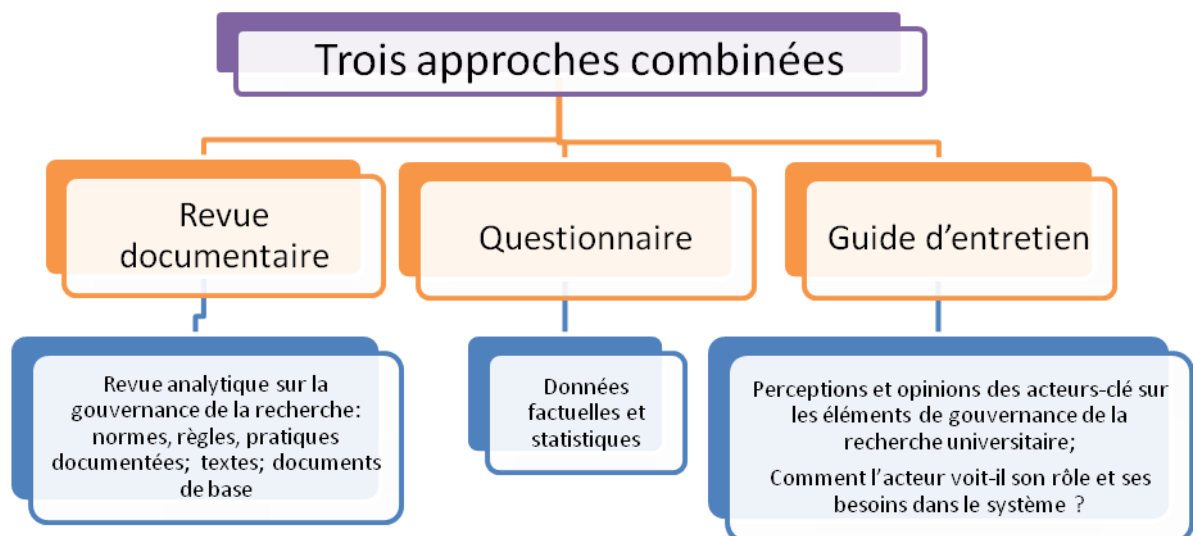
La démarche méthodologique de l'état des lieux comprend plusieurs étapes :

- Une revue de la littérature pertinente conduite par une consultante en parallèle avec l'élaboration de la méthodologie ;
- L'élaboration de la méthodologie de l'étude et le développement des instruments de collecte par le coordonnateur régional avec l'appui du responsable de programme du CRDI ;
- La conduite des enquêtes auprès des universités retenues ; celle-ci s'est déroulée de la manière suivante (Graphe 1):
 - ☞ Revue de la documentation pertinente (textes législatifs et réglementaires, rapports d'activités, études, etc.) sur l'organisation, le pilotage et la gestion du système de recherche universitaire ;
 - ☞ Administration d'un questionnaire au responsable de la recherche pour collecter des données factuelles et statistiques sur la gouvernance de la recherche universitaire (profil de l'université, types de recherche, profil des enseignants-chercheurs et leur statut, modes de financement etc.);
 - ☞ Conduite des entrevues avec des informateurs-clé pour recueillir leurs perceptions et opinions sur les politiques, modes et pratiques de gouvernance de la recherche universitaire (forces et faiblesses, bonnes pratiques, dysfonctionnements, besoins

d'intervention). Ces entrevues visent les responsables du pilotage et de l'administration de la recherche, ceux chargés de la gestion opérationnelle de la recherche, les chercheurs et les doctorants.

- ☞ Par la suite, le consultant national a exploité les données, rédigé un rapport provisoire et restitué les résultats préliminaires à une commission restreinte de l'université avant soumission du document amélioré au consultant coordonnateur régional. Les observations de ce dernier sont prises en compte dans la rédaction du rapport final.
- La rédaction de la synthèse régionale de l'état des lieux de la GRU sur la base des rapports des six études de cas.

Graphe 1: Outils de collecte de l'information au niveau de chaque université retenue



Source : Guide méthodologique Etat des lieux GRU, 2009

Ce document de synthèse comprend huit (8) sections. La section 2 qui suit cette partie introductive est relative au contexte de la gouvernance de la recherche universitaire avec un accent particulier sur le contexte politique, économique et social des pays abritant les universités retenues, les orientations nationales et les politiques en matière de recherche, etc.

La section 3 présente l'organisation de la recherche universitaire en mettant en exergue les structures existantes, leurs interrelations et leur fonctionnement. La section suivante met l'accent sur le pilotage institutionnel de la recherche universitaire. Les instances de pilotage sont passées en revue et leur fonctionnement disséqué (légitimité, transparence, évaluation,

etc.). La section 5 aborde la gestion opérationnelle de la recherche universitaire en faisant ressortir les procédures, les outils de gestion existants, leur fonctionnement et leur efficacité. Le chercheur et l'environnement de la recherche sont aussi abordés.

La section 6 met en exergue les enjeux majeurs et les défis qui interpellent les universités en matière de gouvernance de la recherche, indique les approches prometteuses qui mériteraient d'être accompagnées et fait ressortir les perspectives en matière de renforcement des capacités. L'avant dernière section qui précède la conclusion, présente les principales recommandations aux Etats, aux partenaires techniques et financiers et aux responsables des universités.

2. Contextualisation de la gouvernance de la recherche universitaire

2.1 Contexte politique, économique et social : cinq pays, deux visages différents

Du point de vue des indicateurs économiques et de développement humain (Tableau 2), les pays abritant les universités sélectionnées peuvent être classés en deux groupes : le Cameroun et le Ghana d'une part, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso d'autre part. Les deux premiers sont parmi les pays à développement humain moyen⁴ tandis que le trio (Sénégal, Côte d'Ivoire et Burkina Faso) fait partie des pays à développement humain faible. Ces trois pays sont d'ailleurs dans le lot des 25 derniers pays parmi les 177 classés, le Burkina occupant la place de 176^e pays.

Le classement de l'Indice de pauvreté humaine (IPH-1) fait aussi ressortir une nette différence entre ces deux groupes de pays. Le PIB per capita affiche les mêmes tendances, le Cameroun et le Ghana se situant au dessus de \$ 2250 (PPA USD), alors que le second groupe de pays fait au mieux moins de \$ 1800 (PNUD, 2008).

Tableau 2: Indicateurs démographiques, économiques et de développement humain

Indicateurs/ Pays	Ghana	Cameroun	Sénégal	Côte d'Ivoire	Burkina Faso
Indicateur du Développement Humain (IDH) – 2005	0,553	0,532	0,499	0,432	0,370
Classement de l'IDH – 2005	135	144	156	166	176
Espérance de vie à la naissance (années) – 2005	59,1	49,8	62,3	47,4	51,4
PIB par habitant (PPA USD) – 2005	2480	2299	1792	1648	1213
Taux de croissance PIB (1990-2005)	2	0,6	1,2	-0,5	1,3
Coefficient de GINI	40,8	44,6	41,3	44,6	39,5
Classement Indice de pauvreté humaine (IPH-1)	65	64	97	92	106
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (1USD /j) 1990-2005	44,8	17,1	17	14,8	27,2
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (2USD /j) 1990-2005	78,5	50,6	56,2	48,8	71,8
Taux de croissance annuelle de la population	2,6	2,7	2,8	3,5	2,8
% de la population urbaine	47,8	54,6	41,6	45	18,3
% de la population de moins de 15 ans	39	41,8	42,2	41,7	46,2
Dépenses d'éducation en % PIB	5,4	1,8	5,4	4,6	4,7
% des dépenses publiques d'éducation destinées au Supérieur	18	24	24	20	9

Source : PNUD - Rapport sur le développement humain 2007-2008

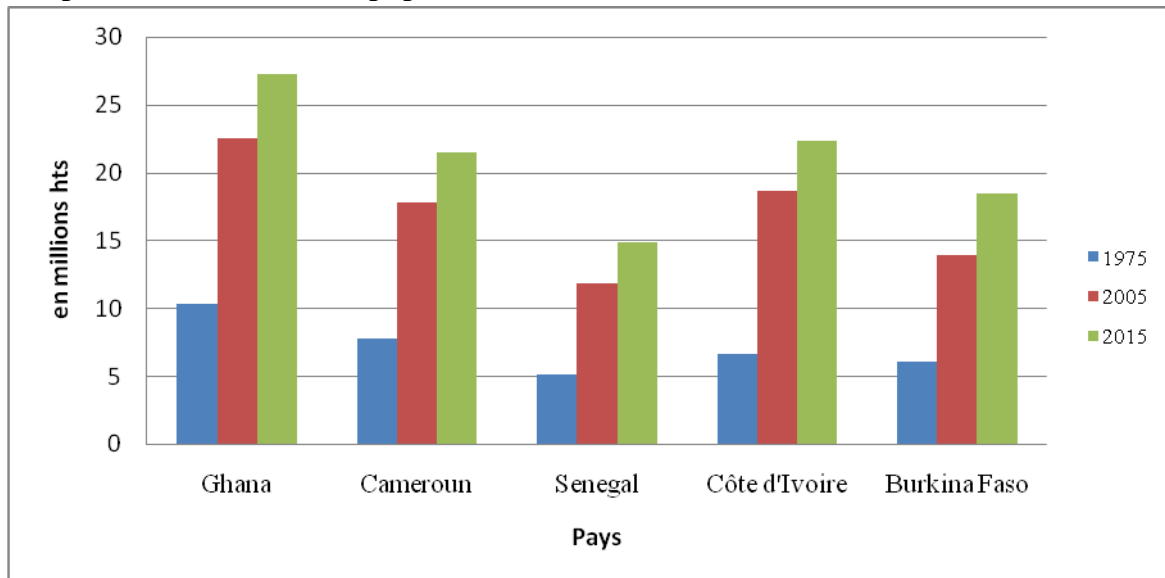
La pauvreté est une caractéristique principale de tous ces pays où plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire de 2\$ US par jour. De même, on observe un niveau d'inégalité moyen avec un coefficient de GINI situé entre 39,5 et 44,6.

Les indicateurs démographiques sont moins tranchés mais reflètent néanmoins les caractéristiques des pays en développement avec notamment (Tableau 2):

⁴ D'après le rapport du PNUD (2008), le classement à l'IDH (2007-2008) comprend trois catégories de pays: (i) Développement humain élevé : les pays dont l'IDH est compris entre 0,800 et 1 ; (ii) Développement humain moyen : IDH entre 0,500 et 0,799 ; (iii) Développement humain faible : IDH entre 0 et 0,499.

- Une forte croissance de la population (autour de 2,8%), la Côte d'Ivoire affichant un maximum de 3,5% par an entre 1975 et 2005 (Graphe 2);
- Une population très jeune, environ 40% de la population ont moins de 15 ans ;
- Une population urbaine toujours minoritaire mais de plus en plus importante entre 42 et 55%, à l'exception du Burkina Faso dont la proportion urbaine est seulement de 18%.
- L'espérance de vie encore faible, variant entre un minimum de 47 ans en Côte d'Ivoire et un maximum de 62 ans au Sénégal.

Graphe 2: Evolution de la population entre 1975 et 2015



Source : données du rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 2008)

Par ailleurs, les pays de l'échantillon consacrent environ 5% de leur PIB aux dépenses d'éducation, le Cameroun étant l'exception notable avec seulement 2%. Entre 1/5 et 1/4 de ces dépenses publiques d'éducation sont destinées au supérieur sauf au Burkina où ce taux est seulement de 9%.

2.2 Orientations nationales et réformes universitaires, les mutations des années 90

La recherche scientifique dans les cinq pays étudiés tire ses origines de la période coloniale. A l'indépendance, les nouvelles autorités ont mis en place des conseils, des commissions ou des délégations pour la prise en charge des embryons d'institutions de recherche existantes. Près de deux décennies après, les premiers ministères en charge de la recherche scientifique commencent alors à émerger⁵. A leur côté évoluent d'autres ministères ayant sous tutelle des institutions de recherche (agriculture, santé, enseignement supérieur). Cette tutelle éclatée de la recherche scientifique couplée à l'instabilité institutionnelle du Ministère en charge du secteur ne favorisent pas une gestion cohérente de la recherche au niveau national.

Malgré l'existence d'initiatives allant dans le sens d'une définition des orientations et des priorités nationales de recherche (Déclaration de politique générale de la recherche

⁵ En dehors de la Côte d'Ivoire (1971), les ministères de la recherche scientifiques sont apparus dans les années 1980 : Ghana (1979), Burkina (1983), Sénégal (1983), et Cameroun (1984)

scientifique en Côte d'Ivoire en 1994, plan stratégique de la recherche scientifique au Burkina en 1995 et au Sénégal en 2006), la gouvernance de la recherche universitaire semble évoluer en marge des axes stratégiques de la politique de recherche dans les situations où celle-ci existe. Le cas du Burkina est symptomatique : contrairement à la majorité des autres pays africains, le Burkina Faso avait élaboré une stratégie de recherche assez claire mais n'a pu dégager de ressources suffisantes pour sa mise en œuvre.

D'importantes réformes universitaires ont vu le jour durant la décennie 1990. Parmi ces mutations institutionnelles, l'on peut noter :

- La réforme universitaire initiée en 1993 au Cameroun et qui aboutit à la création de 7 universités (dont l'Université de Buea) et à l'institution de postes de Vice-Recteur ou Deputy Vice-Chancellor chargés de questions spécifiques comme par exemple le Vice-recteur en charge de la recherche ;
 - Cette réforme a été poursuivie et approfondie en 2005 par la réorganisation du Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Celui-ci inclut désormais une division chargée de la prospective, de la recherche et de la coopération. Au sein de cette nouvelle division existe une unité pour la promotion de la recherche universitaire ;
- La réforme conduite en Côte d'Ivoire en 1995 par la création de trois universités autonomes dont Abobo Adjamé (à la place de l'université nationale) et le remplacement de facultés par des UFR dans le sens d'un renforcement du volet recherche ; cette réforme est suivie en 1997 d'une concertation nationale sur l'enseignement supérieur ; ces différents changements ont été précédés durant la période 1980- 1991 de la restructuration du dispositif ivoirien de recherche.
- La concertation nationale sur l'enseignement supérieur (CNES) de 1992 à 1993 au Sénégal et la mise en place du Projet d'amélioration de l'enseignement supérieur (1996-2003) financé par la Banque Mondiale⁶.
- La restructuration, en 1991, de l'Université de Ouagadougou qui voit la naissance des facultés par regroupement de ses instituts et écoles ; puis celle de 1995-1996 créant trois campus : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou qui deviennent autonomes en 1997.

⁶ L'objectif à long terme du PAES était d'établir un système plus performant d'enseignement supérieur avec un meilleur rapport coût-efficacité, l'équité entre les sexes et une plus grande pertinence pour le développement économique et social du Sénégal. Les objectifs spécifiques du projet étaient : a) renforcer les services de la bibliothèque ; b) améliorer l'enseignement ; c) améliorer la recherche ; d) développer un système d'entretien ; e) renforcer la gestion et le financement public et privé du secteur ; f) achever la réorganisation des services aux étudiants.

Durant les décennies 1980 et 1990, les universités de la région ont été traversées par d'importantes réformes qui ont dû influencer aussi bien sur les fonctions d'enseignement que de recherche. Par contre, il n'est pas apparu que des orientations stratégiques claires aient été formulées dans le sens d'une prise en charge efficace de la recherche universitaire. Les politiques de recherche, même si elles existent, ne semblent pas être partagées par les enseignants-chercheurs aussi bien dans le pilotage institutionnel que dans l'organisation et la gestion de la recherche universitaire.

2.3 Caractéristiques des universités retenues

Pour caractériser les universités de notre échantillon, nous pouvons considérer deux catégories de critères :

- D'une part, l'ancienneté, la taille de l'université (effectif des étudiants et des enseignants) et le nombre de centres de recherches et de laboratoires permettent de regrouper les universités relativement plus anciennes (UCAD, UG et UO) et qui abritent de loin les effectifs d'étudiants les plus importants. Elles concentrent aussi de nombreux laboratoires. A l'opposé, les autres universités (UAA, UB, UGB) sont plus récentes et sont parvenues à ce jour à conserver des effectifs raisonnables (Tableau n°3).
- D'autre part, l'utilisation d'une seconde catégorie de critères⁷ produit une diversité de situations :
 - (i) *le niveau d'application de la réforme LMD et l'existence d'écoles doctorales* : UCAD et UB appliquent entièrement la réforme LMD et possèdent des écoles doctorales ; l'UG évolue dans le système anglophone qui fonctionne selon des principes similaires à ceux préconisés par la réforme LMD ;
 - (ii) *le niveau d'équipement en ordinateurs et de connexion au net* : UAA et BUEA affichent un niveau très faible d'équipement en ordinateurs et de connexion à l'internet ;
 - (iii) *la forme de la tutelle ministérielle* : UAA et UO sont sous la tutelle d'un Ministère unique de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

⁷ Voir Tableau A1 en annexe

Tableau 3: Caractéristiques des universités retenues

Universités/Critères	Ville	Pays	Date de création	Effectifs étudiants	Effectif enseignants	Facultés /UFR	Ecoles et instituts	Centres et labos
Université Abobo Adjamé	Abidjan	Côte d'Ivoire	1996	5000 en 2008	170	4 UFR	1	14 labos, 1 centre
University of Buea	Buea	Cameroon	1992	11068 in 2007	288	5 facultés	1	9 labos, 4 centres expérimentaux
Université Cheikh Anta Diop	Dakar	Sénégal	1959	60080 en 2008	1169	6 facultés	13	153
Université Gaston Berger	Saint-Louis	Sénégal	1990	5000 en 2008	133	4 UFR	2	1 centre, 16 labos
University of Ghana	Legon, Accra	Ghana	1948	35000	628	16 facultés	15	19 centres, 15 labos
Université de Ouagadougou	Ouagadougou	Burkina Faso	1974	29787 en 2009	460	7 UFR	3	7 centres, 55 labos

Source : Enquêtes Etat des lieux de la GRU, 2009

3. Organisation de la recherche universitaire

L'absence de textes spécifiques organisant la recherche est une marque distinctive des universités étudiées. Il en est de même des critères d'accréditation des unités de recherche qui sont quasi inexistantes.

Dans les universités faisant l'objet des études de cas, l'on retrouve des équipes / groupes de recherche, des laboratoires et des centres de recherche. En général ces différentes unités de recherche constituent la base de la pyramide et sont sous la tutelle des UFR ou facultés. Une direction de la recherche se charge de l'animation et de la gestion du dispositif. Parallèlement un comité scientifique est chargé du pilotage. A l'exception des universités sénégalaises, le directeur de la recherche évolue sous l'autorité d'un Vice-président chargé de la recherche et de la coopération internationale.

Il y a une certaine ambiguïté dans la définition des unités de recherche existantes. D'ailleurs, il n'existe en général aucun texte régissant la vie des unités de recherche. L'exception notable est l'université de BUEA où le « *guide de gestion et de politique de recherche (2007-2012)* » trace le cadre dans lequel doit évoluer la recherche à l'université.

Les universités ne possèdent pas de critères d'accréditation des unités de recherche sauf à l'UAA où les promoteurs doivent requérir une reconnaissance en adressant une demande au Conseil de l'Université par voie hiérarchique avec l'avis des différentes instances intermédiaires (UFR, Conseil scientifique, etc.).

La création des unités de recherche est souvent une initiative personnelle du chercheur ou d'un groupe de chercheurs. L'absence de textes favorise une prolifération des unités de recherche, chaque enseignant-chercheur aspirant à gérer sa « propre » structure.

L'insuffisance des interactions entre les unités de recherche apparaît comme une entrave au développement de la recherche universitaire et à la résolution des problèmes à laquelle elle devrait contribuer.

Le cloisonnement des chercheurs, des unités de recherche et des initiatives de recherche est décrié dans toutes les universités. Deux exemples permettent d'illustrer ce constat :

- i) A l'UB, la Faculté de sciences gère un important projet « Influenza Surveillance in Cameroon » financé par le Département américain de la Défense sans que la faculté de médecine soit associée alors que son concours aurait pu accroître l'efficacité du projet;
- ii) A l'UGB, deux étudiants doctorants (maths et géographie) travaillant dans le même domaine d'investigation de la pêche se sont rendu compte, lors d'un forum, qu'une partie des préoccupations de chacun d'eux était abordée par

l'autre sans qu'ils aient l'information, s'échinant à créer ou à trouver des données qui étaient disponibles au sein de l'UGB.

Le manque de dialogue entre les équipes de recherche et la faible mutualisation des ressources sont aussi soulignés à l'UO où beaucoup de chercheurs travaillent seuls, particulièrement dans les UFR/SJP, SEG et LAC ; les enseignants-chercheurs restent très peu imprégnés des thématiques des collègues des autres UFR et parfois de leur propre UFR.

Les centres et laboratoires travaillent isolément, souvent sans véritable lien avec la direction de l'UFR ; d'où l'idée d'une « boîte noire » au sein de l'UFR. Cette situation résulte principalement du processus de création de ces unités, l'activité de recherche étant généralement le fait d'initiatives personnelles des enseignants-chercheurs.

Même là où existent des comités de coordination et des plateformes d'échanges comme à l'UB, beaucoup d'acteurs de la recherche ne perçoivent pas l'impact de ces structures sur la gouvernance de la recherche universitaire.

La tendance émergente de normalisation des unités de recherche doit être consolidée

Les universités semblent avoir pris conscience du caractère informel des unités de recherche existantes, le plus souvent des groupes de recherche, et des conséquences qui peuvent en découler. Une volonté de réorganisation apparaît si l'on en juge par les initiatives prises ces dernières années :

- i) L'université de Buea conduit une réforme d'envergure depuis 5 ans avec notamment la mise en place de textes rationalisant les activités de recherche ;
- ii) L'Université de Ouagadougou s'est aussi engagée dans ces réformes depuis 2008 ;
- iii) L'Université Gaston Berger a un projet en cours dont la réalisation permettra d'assainir l'environnement des laboratoires et de mieux organiser les activités de recherche.

Cette tendance doit être consolidée afin que les universités se dotent de textes qui organisent et hiérarchisent les différentes unités de recherche. L'élaboration de critères d'accréditation des laboratoires et centres de recherche contribuera à la rationalisation du dispositif de recherche existant. Pour un succès durable, le dispositif doit être accompagné par un financement adéquat et incitatif.

4. Pilotage institutionnel de la recherche universitaire

Les instances de pilotage de la recherche existent mais leur influence est limitée

Dans l'ensemble des universités étudiées, les organes de pilotage du dispositif de recherche sont en place : assemblée ou conseil de l'université, instance suprême de décision ; Vice-président chargé de la recherche ; conseil scientifique au niveau central et parfois au sein des UFR, etc.

L'une des caractéristiques principales de ces organes est leur faible influence sur la recherche. Les conseils scientifiques dont le rôle d'impulsion de la recherche et d'appui technique à l'assemblée de l'université est crucial, peinent à jouer leur rôle, se contentant le plus souvent de tâches routinières ou secondaires.

Aussi bien à l'UGB, à l'UO qu'à l'UAA, les organes de pilotage notamment le conseil scientifique n'ont pas de prise sur les équipes, laboratoires et centres de recherche. L'exception notable est l'UB où une forte impulsion a été donnée aux instances de pilotage. Depuis 2008, le conseil scientifique est devenu opérationnel et a déjà tenu deux réunions d'évaluation de propositions de recherche.

En général, les différents acteurs des universités considèrent les décisions prises par les organes de pilotage comme légitimes principalement du fait que les animateurs de ces instances sont élus. Cette position est plus nuancée à l'UGB où certains enseignants-chercheurs contestent le mode de désignation des membres du conseil scientifique qui ne serait pas toujours composés des chercheurs les plus actifs.

La transparence des mécanismes de prise de décision a été affirmée partout même si à l'UB des chercheurs questionnent les résultats affichés par la commission d'attribution des subventions de recherche qu'ils soupçonnent de délibérer en faveur de l'entourage des membres de l'instance de pilotage.

Les mécanismes de financement de la recherche universitaire sont à repenser, avec des allocations publiques plus conséquentes mais mieux réfléchies

La faiblesse des ressources financières affectées à la recherche est souvent avancée pour expliquer l'influence limitée des organes de pilotage sur les équipes de recherche et laboratoires créés sur l'initiative des enseignants-chercheurs. La plupart des universités signalent l'inexistence d'un budget dédié à la recherche. Pourtant conclure que le financement de la recherche est inexistant serait une affirmation fausse ; ce sont plutôt les mécanismes d'allocation des ressources financières au profit de la recherche qui sont défaillants comme le montrent les exemples ci-après :

- Entre indemnités et primes de recherche, l'Etat consacre des sommes importantes qui sont directement versées dans les salaires des enseignants-chercheurs sans que les bénéficiaires soient redevables d'un quelconque résultat de recherche⁸ ;
 - A l'UCAD et à l'UGB (Sénégal), la prime de recherche s'élève à 150 000F par semestre soit 300000 F par an. Les indemnités de recherche mensuelles s'élèvent à 105% du salaire de base ;
 - A l'UB, la prime de recherche variait entre 100000 et 200000 F par semestre selon le grade; récemment l'Etat a accordé une seconde prime de recherche plus consistante s'élevant dans une fourchette de 300000 F à 591000 F par semestre;
 - A l'UO, la prime de recherche a été revalorisée depuis 2007 et est de 700000 à 800000 F par an alors qu'elle s'élève entre 400000 et 600000 par semestre à l'UAA.
 - A l'UG, le personnel d'enseignement et de recherche perçoit annuellement GH¢500 soit \$ 333 comme allocation de recherche et documentation.

Mises à part les sommes versées directement aux enseignants chercheurs, plusieurs initiatives endogènes de financement de la recherche peuvent être répertoriées :

- L'UB consacre 4 à 6% de son budget à la recherche ; les autorités universitaires envisagent de porter ce taux à 15% dans les années à venir;
- Le gouvernement ghanéen à travers le « Ghana Education Trust Fund » (GET Fund) alloue annuellement \$500000 à l'UG pour le financement de la recherche et des conférences. L'établissement du comité de recherche et conférences en 2007 pour évaluer les propositions de recherche et allouer de façon compétitive les ressources disponibles est un pas dans la bonne direction.
- Le fonds de recherche de l'UAA est alimenté sur le budget de fonctionnement de l'université à hauteur de 100 millions FCFA par an ;
- Le Fonds d'Appui à la Recherche (FAR)⁹ de l'UCAD est financé par la fonction services pour un montant d'environ 50 millions FCFA par an;

⁸ En réalité, ces indemnités découlent souvent de revendications salariales. L'Etat usant de subterfuge, crée de nouvelles indemnités pour éviter que ces sommes ne se retrouvent dans la structure du salaire. En conséquence, les bénéficiaires ne considèrent pas ces augmentations comme une contribution à leurs dépenses de recherche mais plutôt comme un moyen d'existence additionnel.

- L'UGB et l'UCAD allouent des sommes importantes aux voyages d'études des enseignants chercheurs ; A titre d'exemple, ces voyages d'études ont coûté 90 millions à l'UGB en 2007. Malgré l'importance de ces allocations, elles demeurent insuffisantes pour garantir des conditions de séjour correctes aux chercheurs. Un autre problème réside dans le contrôle de qualité, les autorités universitaires et étatiques se souciant peu des outputs de ces voyages d'études.
- A l'UGB, certaines UFR octroient des subventions aux laboratoires et aux revues scientifiques. Ce financement décentralisé est parfois assez substantiel. Par exemple, des UFR consacrent 1/5 de leur budget de fonctionnement à la recherche.

Tous ces montants sont néanmoins très insuffisants face à l'énormité de la demande de financement des activités de recherche. C'est ce qui explique en partie l'influence du financement international notamment sur les agendas de recherche.

Les responsables de la recherche universitaire sont unanimes à reconnaître que la nature du financement (public ou privé) a une incidence sur la gouvernance de la recherche :

- Les exigences contractuelles nécessitent la définition de procédures spéciales de gestion de ces fonds externes ;
- Ces financements exercent une influence sur le type de recherche, sur la propriété des résultats obtenus et sur la méthode de gestion des crédits alloués ;
- Les priorités de recherche sont déterminées par les bailleurs, les chercheurs n'exécutant que les projets initiés ou suggérés par les organismes de financement ;
- L'université ou l'unité de recherche contractante se conforme aux exigences du partenaire financier

L'Etat doit donc repenser son intervention en dotant la recherche universitaire d'un budget spécifique, indépendant du budget de fonctionnement des facultés et des écoles. Outre cette dotation, le budget de la recherche serait aussi alimenté à l'interne par des prélèvements sur les revenus tirés d'activités de production ou de services à l'image de la fonction service dans les universités sénégalaises. Ces ressources serviraient à piloter la recherche à travers des fonds compétitifs bien encadrés et assez incitatifs.

⁹ Le FAR offre des possibilités de financement de projets de recherche par soumission spontanée et par appel d'offres. ... Le Fonds encourage des recherches pluridisciplinaires, finance tous les types de recherche mais fait face à un manque criard de ressources financières. Pour des informations additionnelles voir rapport de l'étude sur la GRU, cas de l'UCAD, 2009, page 24.

Une culture de l'évaluation est à forger ... et un mécanisme d'évaluation des unités de recherche à mettre en œuvre

L'évaluation de la recherche constitue un chantier dans lequel les universités faisant l'objet de cet état des lieux ont d'énormes marges de progrès à réaliser. Les mécanismes d'évaluation sont dans bien des cas inexistantes.

- Le système d'évaluation du CAMES permet d'évaluer individuellement les enseignants-chercheurs pour les besoins de carrière. Pour beaucoup d'enseignants-chercheurs, le CAMES reste le seul indicateur crédible de performance. Ce système comporte néanmoins des limites objectives : une fois que l'enseignant a gravi tous les échelons, le CAMES ne présente plus d'incitations réelles pour la recherche¹⁰.
- En général, il n'existe aucun dispositif d'évaluation interne des unités de recherche (équipes, laboratoires, et centres de recherche); de même, les universités ne possèdent pas un système d'évaluation externe de leurs unités de recherche. Il n'y a pas plus de mécanismes véritables de partage des connaissances générées et de mobilisation de ces connaissances dans les curricula d'enseignement.
- Par contre, certaines universités ont mis en place des mécanismes d'évaluation de projets de recherche sur la base de financements compétitifs existants dans leur système; à cet égard, il convient de citer l'exemple du comité d'évaluation des projets de recherche de l'UB qui assure de plus en plus de responsabilités dans ce domaine; il en est de même du comité de recherche et de conférence de l'UG chargé d'évaluer et d'approuver les propositions de recherche sollicitant le financement du Fonds de recherche et de conférences; un système similaire existe à l'UCAD pour la mise en œuvre du fonds d'appui à la recherche (FAR), même si son envergure est moindre du fait de la modicité des financements.

Il n'existe pas d'agenda de recherche ni de mécanisme de prise en compte de la demande sociale de recherche

Des plans stratégiques existent à l'UB (2007-2015), à l'UO (2005-2009) et à l'UAA. Celui de l'UGB est en cours de validation tandis que l'UCAD est engagée dans l'élaboration d'un plan stratégique de la recherche. En général, à la notable exception de l'UB, il n'y a pas d'évidences montrant une influence des plans stratégiques existants. De plus, les universités ne disposent pas de mécanismes de détermination des priorités de recherche. Là aussi, l'UB montre la voie en organisant tous les deux ans des journées de planification de la recherche.

¹⁰ Il est nécessaire de mener une réflexion sur le statut du chercheur dans nos universités. L'enseignant est régi par le statut d'enseignant mais toute sa carrière dépend de la qualité des résultats de ses recherches et non de la qualité de ses enseignements. C'est peut être la raison pour laquelle, dès qu'il plafonne dans sa carrière, il a tendance à se détourner de la recherche.

En l'absence d'un pilotage stratégique de la recherche par l'Etat et de l'inexistence de mécanismes internes à l'université pour répondre à la demande sociale de recherche, les enseignants-chercheurs, individuellement ou au sein de leurs équipes, conduisent leurs activités de recherche principalement pour des besoins de carrière, et de façon subsidiaire pour répondre à la demande de partenaires extérieurs porteurs de leurs propres agendas de recherche. Ce financement externe influence l'organisation et le pilotage de la recherche universitaire surtout avec les exigences d'un travail collaboratif et pluridisciplinaire.

Si la réforme LMD est appliquée à l'UB sans anicroches et connaît un début d'application à l'UCAD, la réflexion est en cours à l'UO et à l'UAA. A l'UGB, une expérience pilote est conduite à l'UFR LSH. Cette réforme, perçue par certains comme une chance pour rénover les dispositifs de recherche, suscite néanmoins beaucoup d'appréhensions. De nombreux enseignants-chercheurs soulignent la faiblesse des ressources humaines et financières face aux exigences d'encadrement d'un tel système et s'inquiètent donc des périls en vue. Ils insistent sur les risques de déviations des écoles doctorales et des réticences éventuelles de certains enseignants à s'engager pleinement dans les réformes.

5. Gestion opérationnelle de la recherche universitaire

Les procédures existent mais ne prennent pas suffisamment en compte la recherche

Dans toutes les universités étudiées, il existe un manuel de procédures administratives et comptables qui est relativement bien appliqué. Il faut cependant noter la faible prise en charge de la recherche par ces manuels. Dans la plupart des cas, les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs sont standardisées et stabilisées. A l'UAA, il n'existe pas de système formel d'appel à candidatures pour répondre à des besoins précis, ce qui occasionne des recrutements sans rapport direct avec les besoins d'enseignement ou de recherche.

La gestion indépendante des laboratoires sans des règles communes acceptées par tous fragilise le système et peut être source de toutes les dérives. Un enseignant-chercheur à l'UAA exprime bien le sentiment général par rapport aux laboratoires: « chacun se débrouille; chacun se gère ; en fait _une gestion dans la non- gestion_ ».

Les conditions de travail des chercheurs se sont améliorées mais demeurent préoccupantes dans certains cas

Les enseignants-chercheurs des universités sénégalaises (UCAD, UGB) semblent évoluer dans un environnement plus favorable (salaires revalorisés, équipement informatique individualisé, accès à l'internet généralisé, etc.). Une amélioration notable a été relevée ces dernières années même si les gros équipements indispensables à la recherche fondamentale sont souvent hors de portée.

A l'UO, l'infrastructure physique et matérielle de la recherche est caractérisée par une insuffisance de bureaux et de matériel informatique, surtout pour les jeunes chercheurs. Les technologies de l'information et de la communication (ordinateurs, Internet) sont une réalité, même si le débit d'Internet demeure encore faible. Des facilités ont été accordées aux enseignants-chercheurs pour l'acquisition d'ordinateurs portables.

Par contre, dans les autres universités, les conditions de travail sont parfois en deçà du minimum. A l'UAA, des enseignants-chercheurs parlent d'un « environnement mauvais, de chercheurs mal payés, de laboratoires sous-équipés », ce qui a occasionné le départ de nombreux chercheurs pour l'Europe. Les enseignants-chercheurs de l'UB déplorent l'environnement du travail qui est inadéquat : beaucoup d'enseignants n'ayant pas de bureau ; ceux qui en possèdent n'ont pas accès à l'internet. Les seules possibilités d'accès au web étant à la salle multimédia.

La situation difficile dans laquelle évoluent les jeunes chercheurs a été évoquée dans toutes les universités. Ils seraient laissés à eux-mêmes, souvent dans un dénuement total, le plus souvent sans bureau, ni espace dans les laboratoires. Partout, on souligne le peu de souci à les accompagner dans leur carrière d'enseignant et de chercheur. Pour l'essentiel, ils ne bénéficieraient d'aucun soutien initial.

Dans la plupart des universités (UCAD, UGB, UG, UO), la recherche est fortement concurrencée par les charges horaires d'enseignement disproportionnées ainsi que les sollicitations extérieures (consultations individuelles). Souvent, les heures complémentaires endossées par certains enseignants-chercheurs dépassent leur charge horaire réglementaire. En conséquence, il leur reste très peu de temps à consacrer à la recherche. Par contre, à l'UAA, il y a une pléthore d'enseignants et une répartition inégale des cours de sorte que certains enseignants chercheurs se plaignent d'être marginalisés.

En matière d'éthique et de déontologie, l'UCAD et l'UB possèdent des textes qui prévoient des dispositions prenant en charge ces questions. En revanche, à l'UAA, à l'UG et à l'UO, il n'existe pas de codes spécifiques encadrant de façon explicite les questions d'éthique et de déontologie.

A l'UCAD, les questions d'éthique et de déontologie sont prises en charge de manière satisfaisante. Le Comité d'Ethique de la Recherche (CER), composé de 15 personnalités dont le mandat est de 6 ans, se prononce sur la validité éthique des programmes de recherche soumis à son appréciation et formule des avis et des recommandations sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevées par les progrès de la connaissance dans tous les domaines de la science. A l'UB par contre, le comité d'éthique n'est pas encore fonctionnel mais le processus de consultation pour la désignation des membres est en cours.

La valorisation des résultats de recherche demeure le « ventre mou » de la recherche universitaire

Toutes les universités étudiées considèrent que la valorisation de la recherche constitue l'une de leurs faiblesses majeures. A l'UCAD, les chercheurs notent d'énormes difficultés de partage et de valorisation des résultats de leurs recherches, faute d'accompagnement scientifique et technique approprié, et d'un environnement institutionnel favorable. Le dispositif de valorisation mis en place n'est pas encore fonctionnel. Il concerne entre autres :

- La création d'incubateurs d'entreprises issues ou liées à la recherche pour la valorisation commerciale et technologique ;
- L'élaboration du Règlement intérieur relatif à la protection et à la valorisation des résultats de recherche ;
- La création d'un Service de la Propriété intellectuelle et de valorisation des résultats de recherche.

A l'UAA et à l'UO, il n'existe pas de structures ni de mécanismes de valorisation de la recherche. Les recherches aboutissent à des publications scientifiques non exploitées.

A l'UB, les enseignants-chercheurs déclarent que les résultats de recherche ne sont pas suffisamment valorisés, malgré quelques tentatives encore timides. Des initiatives existent pour encourager le transfert de connaissance, en particulier par le biais d'un partenariat avec le secteur privé.

Les universités disposent aussi de supports tels les revues scientifiques à comité de lecture, reconnues par le CAMES (Tableau 5)¹¹. Ces revues jouent un rôle important dans la promotion des enseignants-chercheurs puisqu'elles offrent un support indispensable à la publication des résultats de recherche. Leur portée est néanmoins limitée du fait que leur format n'est pas compatible avec une dissémination au profit du grand public.

La valorisation des résultats de recherche, au-delà des publications, est un processus long et surtout complexe qui mérite une réflexion approfondie. Il sera difficile aux chercheurs de donner des enseignements, de faire de la recherche correctement, parfois de la consultance et en même temps trouver le temps qu'il faut pour valoriser les résultats de leurs recherches. Ce travail de valorisation doit être pris en charge par les universités qui pourront le confier à des spécialistes qui vont accompagner les chercheurs.

Par ailleurs, l'université est une partie prenante importante dans des initiatives comme les incubateurs d'entreprise mais le secteur privé, la société civile, etc., parce qu'ayant participé en amont à la définition des besoins et priorités de recherche, doivent en être les locomotives.

Tableau 4: Nombre de revues scientifiques par université

Universités	UAA	UB	UCAD	UGB	UG	UO
Nombre de revues scientifiques	01	03	11	06	05	05

Source : Enquêtes GRU, 2009

¹¹ Voir liste des revues en annexe, De nombreuses revues paraissent de façon irrégulière souvent du fait de difficultés de financement; cette parution irrégulière réduit leur portée en tant que support de diffusion. La crédibilité de certaines « revues-maisons » est aussi questionnée du fait de la composition de leurs comités de lecture.

6. Enjeux, besoins et approches prometteuses à accompagner

6.1 Les enjeux majeurs et défis de la gouvernance de la recherche

Les principaux enjeux et défis qui émergent des entretiens effectués au sein des universités sont :

La nécessité d'améliorer le cadre institutionnel au niveau national

L'absence d'une politique scientifique claire au niveau national fixant les priorités de recherche, la multiplicité des ministères qui s'occupent de recherche scientifique et l'absence de synergies entre ces entités, le rôle marginal de coordination joué par le ministère de la recherche scientifique sont autant d'obstacles à une visibilité de la recherche en général et de la recherche universitaire en particulier.

Le potentiel énorme en ressources humaines dans les universités est une opportunité à saisir. Une amélioration du cadre institutionnel, un pilotage stratégique de la recherche par l'Etat grâce à la mise en place d'un mécanisme de financement massif, compétitif et intelligemment géré, aboutiraient incontestablement à des changements qualitatifs au sein des universités. Les partenaires financiers devraient influencer les gouvernements à s'orienter dans cette direction

La rationalisation des centres et laboratoires de recherche

L'organisation de la recherche universitaire est un défi à relever rapidement si l'on veut que l'université puisse influencer sur le développement national. La mise en place de règles claires, transparentes et prévisibles, la dotation de subventions aux unités de recherche en règle et la mise en place de ressources compétitives devraient contribuer à assainir le secteur.

Les initiatives individuelles ayant fait germer ces laboratoires sont à saluer mais elles ont atteint leurs limites. Tout progrès significatif requiert de profondes mutations susceptibles de déclencher des réticences et même des résistances de la part de certains promoteurs des unités de recherche actuelles.

Le développement des synergies entre les équipes de recherche

Le cloisonnement de la recherche et des chercheurs est une situation générale qu'il convient de résoudre si l'on ambitionne d'accroître l'efficacité de la recherche universitaire. Bien que la compétition en soi constitue une limite aux interrelations entre chercheurs ou entités de recherche, l'université doit élaborer des mécanismes qui encadrent la compétition au sein des systèmes de recherche, en privilégiant des espaces de travail et de coopération pluridisciplinaires ou transdisciplinaires. De même, il s'avère nécessaire de développer davantage la culture de recherche au sein des universités où l'enseignement semble prédominer.

Les enjeux de la réforme LMD en cours et les perspectives des écoles doctorales

Beaucoup d'acteurs de la recherche fondent de réels espoirs sur les écoles doctorales pour résoudre les problèmes de gouvernance de la recherche identifiés. Cependant, il y a de réelles appréhensions que ces écoles doctorales soient dévoyées.

Les mécanismes de management de la recherche à mettre en place devront convaincre les chercheurs que l'approche collective à travers des équipes de recherche structurées et fonctionnelles leur offrira plus d'opportunités que les initiatives individuelles et privées. La recherche doit être revalorisée par rapport à l'enseignement afin qu'elle offre un retour sur investissement supérieur (pécuniaire, reconnaissance des pairs, et de la hiérarchie...).

La valorisation des résultats de la recherche et un dialogue permanent avec les utilisateurs potentiels de ces résultats.

La prise en charge de la demande sociale de recherche est un enjeu majeur que les universités africaines doivent relever. Pour ce faire, elles doivent s'assurer que les priorités de recherche sont définies en partenariat avec les utilisateurs potentiels, en mettant en place des mécanismes de concertation et d'échanges. De même, en aval, les différents modes de diffusions des résultats de recherche seraient construits afin d'atteindre le maximum de parties prenantes.

L'accroissement des ressources financières au profit de la recherche, un défi majeur

Les contraintes budgétaires difficiles que traversent souvent les Etats de l'Afrique subsaharienne n'augurent pas de perspectives sereines en faveur du financement de la recherche en général, universitaire en particulier. Face à la croissance rapide des effectifs des étudiants, à une hausse moins rapide des budgets universitaires, la recherche est souvent victime des arbitrages budgétaires en sa défaveur.

Dans ce contexte défavorable, les autorités des universités voient leur marge de manœuvre se rétrécir, et face aux périls, procèdent à des coupes sombres dans le peu d'allocations octroyées jusqu'ici à la recherche. L'exemple de l'UAA est révélateur avec le budget de la recherche qui est passé de 100 millions à 12 millions entre 2008 et 2009 du fait de restrictions budgétaires.

Il faudrait donc attirer l'attention des autorités centrales sur la nécessité d'accorder une priorité à la recherche, en démontrant le rôle salvateur que celle-ci pourrait jouer si des réformes hardies sont mises en œuvre dans le domaine de la gouvernance de la recherche universitaire avec bien sûr des mesures d'accompagnement. En même temps, il est urgent que l'université accroisse ses capacités à capter des ressources compétitives publiques ou privées aussi bien au niveau interne qu'international.

6.2 Les pratiques et stratégies prometteuses à accompagner

Dans l'ambiance morose de la recherche universitaire où les difficultés tendent à décourager les acteurs les plus perspicaces, émergent des pratiques novatrices qui pourraient servir de points de départ à une initiative d'appui à la recherche universitaire.

Les initiatives en matière de financement endogène

Même si les sommes allouées sont parfois dérisoires, ces initiatives dénotent une volonté de s'en sortir grâce à des ressources endogènes. Le Fonds d'Appui à la Recherche (FAR) d'un montant d'environ 50 millions de FCFA initié par l'UCAD et financé sur des ressources provenant de la « fonction services » constitue une bonne initiative à explorer par les autres universités. En outre, l'initiative d'allouer une partie des ressources générées par la Fondation UCAD aux activités de recherche constitue une bonne innovation à amplifier.

La pratique éprouvée de l'UAA de prélever annuellement 100 millions du budget de fonctionnement pour alimenter un budget de recherche est une bonne direction et montre l'intérêt de ces autorités universitaires à appuyer la recherche. La décision la plus éclatante émane de l'UB qui consacre 4 à 6% de son budget à la recherche avec des objectifs d'arriver à 15% du budget de l'université. Subséquemment, la décision de créer un fonds compétitif de la recherche et de l'innovation trace le cadre à une gestion rationnelle des ressources dégagées au profit de la recherche.

Le Fonds de recherche et de conférence de l'UG qui bénéficie d'une allocation annuelle de l'Etat ghanéen d'un montant de \$500 000 constitue un exemple à amplifier.

L'instauration des écoles doctorales ayant un caractère pluridisciplinaire et inter facultaire constitue une opportunité

Les écoles doctorales sont appelées à jouer un rôle fédérateur et de rapprochement des disciplines de recherche et au-delà un brassage entre les jeunes doctorants. Cependant, bien que les Ecoles Doctorales soient une bonne initiative, l'encadrement des étudiants pose aujourd'hui quelques problèmes là où l'expérience est en cours: insuffisance des ressources financières, manque de logistique, surcharge de travail des professeurs.

Une plus grande ouverture vers le secteur public, la communauté et les utilisateurs

Certaines composantes de l'université prennent des initiatives dans le sens d'une meilleure ouverture vers le secteur public et la communauté des utilisateurs. A l'UCAD par exemple, l'Ecole Doctorale ED-EDEQUE a des représentants de la SDE et de l'ONAS dans son comité scientifique. De même, l'un des laboratoires de Chimie a mis en place des unités pilotes de désalinisation et de dé fluorisation de l'eau dans le Bassin Arachidier, marquant ainsi une ouverture au milieu professionnel et apportant des solutions à certains problèmes des communautés de base. Le partenariat avec certains ministères notamment par une

contribution à la conception et à la mise en œuvre de programmes nationaux est à souligner (cas de la FMPOS avec le ministère de la santé).

Le forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques au Burkina Faso organisé tous les deux ans et qui en est à sa 8^e édition est une belle initiative de partenariat contribuant à la valorisation des résultats de la recherche.

L'organisation des journées de planification par l'UB constitue également une excellente opportunité pour associer les utilisateurs des résultats de recherche qui disposent ainsi des moyens d'influer sur les orientations des activités de recherche assez tôt dans le processus.

Le dynamisme des associations d'étudiants de 3^e cycle est une réponse aux nombreuses contraintes auxquelles le jeune chercheur doit faire face

L'implication de l'association des étudiants de 3^e cycle de l'UCAD dans l'organisation des journées des jeunes chercheurs en partenariat avec l'IRD constitue de belles initiatives à pérenniser. Il en est de même de l'amicale des étudiants de 3^e cycle de l'UFR LSH (UGB) qui organise, en partenariat avec le CODESRIA, des journées du doctorant essentiellement axées sur des réflexions autour de la recherche et des préoccupations des doctorants.

La coopération universitaire à l'échelle africaine est une voie à explorer

Le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) créé au Togo il y a près de quatre ans, regroupe 15 universités francophones de l'Afrique de l'Ouest, 4 000 enseignants chercheurs et plus de 200 000 étudiants. Ce réseau s'adosse sur « le principe de la concertation permanente en vue de favoriser le développement des synergies et des complémentarités entre ses membres ». Les objectifs du réseau sont ambitieux et concernent : i) la promotion d'un nouveau type de coopération universitaire ; ii) la modernisation de l'offre de formation universitaire ; iii) la facilitation de la mobilité et de l'insertion professionnelle ; et iv) la gestion mutuelle de la réforme LMD.

Le Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire (PTCI) en économie initié par la Conférence des institutions d'enseignement et de recherche économiques et de gestion en Afrique (CIEREA) à travers ses campus communs et son programme doctoral constitue un outil important pour la recherche et l'intégration africaine.

Enfin deux bonnes pratiques sont à encourager et à amplifier :

- L'adoption d'un guide de gestion et de politique de recherche par l'UB trace la voie à un pilotage efficace de la recherche universitaire.
- Les ateliers de formation méthodologique initiés par le CREPOS en faveur des jeunes chercheurs (à l'UGB) constituent une expérience à démultiplier. Les approches méthodologiques évoluant avec les problématiques émergentes et surtout avec la pluridisciplinarité et la transdisciplinarité, ce type d'initiative pourrait être élargi aux autres chercheurs.

6.3 Les besoins en matière de renforcement de capacités

Les besoins suivants sont apparus des discussions avec les acteurs de la gouvernance de la recherche :

- Les enseignants-chercheurs ont souligné des lacunes dans leurs capacités à concevoir des projets de recherche « bancables » et compétitifs et à les gérer une fois le financement acquis.
- De même, face aux contraintes financières des universités, beaucoup d'enseignants chercheurs ont noté l'importance d'acquérir des capacités en mobilisation de ressources financières afin d'être compétitif dans la réponse aux appels d'offre.
- Pour certains enseignants-chercheurs, il est impératif de s'exercer à l'écriture scientifique en anglais, s'ils veulent accéder au financement international de la recherche à base compétitive.
- La capacité à bâtir et à gérer des consortia de recherche est une compétence indispensable dans un contexte de recherche pluridisciplinaire engageant plusieurs institutions de recherche.
- Beaucoup d'enseignants-chercheurs ont souligné le besoin d'être préparés à prendre en charge la valorisation des travaux de recherche.
- Du côté des administrateurs de la recherche et des responsables du pilotage, quelques points retiennent l'attention :
 - L'urgence de l'application de la réforme LMD ainsi que les craintes et appréhensions que suscite la réforme font naître le désir d'un accompagnement pour passer cette épreuve jugée difficile ;
 - Certains responsables sont peu préparés à exercer des responsabilités d'administration et de gestion de la recherche

En conséquence, les besoins suivants en matière de renforcement des capacités peuvent être formulés au profit des enseignants-chercheurs, des responsables des unités de recherche et des administrateurs et pilotes de la recherche.

- Pour les enseignants-chercheurs :

- La formation en gestion de projet de recherche (montage du projet, présentation, pilotage, évaluation, recherche de fonds, contractualisation avec des collaborateurs extérieurs, etc.) ;
 - Le renforcement de capacités des chercheurs dans la rédaction de projets de recherche ;
 - La formation des chercheurs dans les techniques d'écriture en anglais scientifique ;
- Pour les responsables des équipes de recherche et des laboratoires
 - La gestion d'un laboratoire
 - Le management des équipes de recherche ;
 - Le pilotage d'un projet de recherche (comment élaborer un projet, comment chercher de l'argent, comment exécuter, suivre et évaluer)
 - La formation en mobilisation des ressources financières afin d'avoir les capacités de répondre aux appels d'offres ;
 - La formation en valorisation des travaux de recherche ;
- Pour les administrateurs et les responsables du pilotage institutionnel
 - La gestion stratégique de l'Université : conduite de la réforme LMD et mise en cohérence de la structure ;
 - L'administration de la recherche : Comment la recherche est administrée au niveau des institutions de recherche (stage d'imprégnation dans un centre de renom ou université de renom ; échanges d'expériences ;)
 - La formation des responsables du pilotage institutionnel de la recherche (formation, échanges d'expériences, voir là où ça marche).

7. Recommandations

7.1 A l'endroit de l'Etat

Dans le cadre de la politique de recherche, il faut reconnaître que la politique institutionnelle (celle des institutions de recherche, y compris la recherche universitaire) n'est connectée à aucune politique nationale de recherche. C'est pourquoi il y a un besoin urgent d'une politique cohérente entre les niveaux institutionnel et national :

- Définir une politique nationale de recherche avec des missions claires, des stratégies bien élaborées, et une coordination qui créent les synergies nécessaires entre les différentes composantes du système national de recherche.
- Elaborer un plan stratégique de la recherche en précisant les domaines de recherche prioritaires, les objectifs stratégiques à atteindre, les rôles et responsabilités des différents acteurs de la recherche au niveau national, les activités prioritaires à mener, les stratégies d'intervention, les indicateurs de mesure de l'atteinte des résultats, les partenaires et les ressources à mobiliser, la périodicité de réalisation des actions retenues dans le plan, etc.
- Reconnaître l'importance de la recherche universitaire et la replacer au cœur du dispositif national de recherche.
- Elaborer un mécanisme national facilitant les synergies entre organismes nationaux de recherche, permettant la mutualisation des ressources humaines et financières dédiées à la recherche, et rendant possible une collaboration entre les différents ministères impliqués dans la politique de recherche (ministères en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la santé, et de l'agriculture, etc.).

La politique de recherche fonctionne correctement là où le financement est durable et institutionnalisé. C'est pourquoi les Etats doivent développer un cadre institutionnel et organisationnel pour le financement de la recherche. L'élaboration d'un système fonctionnel d'octroi de financements (avec un rôle stratégique, d'incitations, de régulation et un mécanisme de pilotage) et l'allocation de ressources financières substantielles constituent un passage obligé si les Etats veulent promouvoir une recherche universitaire crédible.

De façon plus spécifique les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- Mettre en pratique la volonté politique déclarée des décideurs en dégagant des ressources budgétaires suffisantes permettant d'influer sur les orientations des chercheurs. Le respect des engagements souscrits au niveau de la conférence

ministérielle du NEPAD d'allouer 1% du PIB à la recherche scientifique et technologique serait un premier pas.

- Elaborer un mécanisme national de financement compétitif et, en même temps, élaborer des contrats d'objectifs sur la base desquels les structures de recherche seraient évaluées. Compte tenu des contraintes budgétaires des Etats, il est important de sécuriser les financements externes à canaliser à travers le Fonds à créer.
- Reconnaître l'importance de la recherche dans le développement socio-économique national et avoir la volonté politique de doter le secteur de moyens humains, matériels et financiers conséquents. Les problèmes de développement qui se posent au continent peuvent être pris en charge par l'expertise africaine si elle est mise dans des conditions de travail adéquates.
- Amplifier les initiatives locales de financement de la recherche;

7.2 En direction des autorités universitaires

La question que les autorités universitaires doivent se poser est : « Comment créer les conditions de production d'une recherche de qualité ? ». L'un des défis est d'élaborer et de mettre en œuvre un système efficient de gouvernance de la recherche universitaire dont le cœur serait **la professionnalisation du leadership et de l'administration de la recherche**.

D'autres mesures sont aussi nécessaires :

- L'élaboration d'un plan stratégique de la recherche qui définit la mission, la stratégie de l'université, les priorités de recherche et les moyens de les mettre en œuvre, etc. ;
- L'exigence de rendre compte aux différentes parties prenantes de l'université (étudiants, gouvernement, financeurs, corps professoral, etc.) et la mise en place des mécanismes rendant possible la concrétisation de cette nécessité ;
- La rationalisation de l'organisation et du fonctionnement des unités de recherche :
 - o Structurer les laboratoires, définir les conditions et les règles de leur création et de leur fonctionnement ainsi que les modalités d'accueil des doctorants ;
 - o Systématiser l'évaluation des laboratoires de recherche et proposer un système de sanctions ;
- Aujourd'hui beaucoup d'acteurs de la recherche perçoivent les écoles doctorales comme une des solutions aux problèmes de gouvernance de la recherche. Compte tenu de l'importance stratégique de ces écoles doctorales, il importe de ne pas rater le processus de leur mise en place, surtout par rapport au volet pilotage.

- La reproduction des universités est devenue une préoccupation à l'échelle du continent du fait de la place peu enviable réservée à la formation des jeunes chercheurs. C'est pourquoi il faudra créer des conditions plus favorables à l'épanouissement de ces jeunes chercheurs, en amplifiant les initiatives d'organisation d'ateliers de formation à la recherche.
- La demande sociale de recherche est peu prise en compte dans les universités où l'accent est plutôt mis sur la recherche dans le but de régler les questions de carrière professionnelle. Il est impératif que les universités initient un processus de planification stratégique de la recherche intégrant les préoccupations des entreprises (publiques et privées), des collectivités locales, des ONG, des différentes structures de la société civile, et du secteur privé en général.
- Le développement d'une stratégie de communication vis-à-vis des décideurs, des opérateurs économiques et des membres des organisations de la société civile pour mieux faire connaître les résultats de recherche et sensibiliser les décideurs et opérateurs à une plus grande contribution financière au plan national.
- L'amélioration de l'environnement des chercheurs en dotant les enseignants chercheurs et les unités de recherche d'équipements pédagogiques et informatiques et en facilitant leur connexion à l'internet.

7.3 A l'endroit des partenaires techniques et financiers

- L'absence d'une politique de recherche et la modicité des ressources publiques spécifiquement allouées aux activités de recherche constituent de sérieuses entraves à l'épanouissement de la recherche universitaire. C'est pourquoi, les partenaires techniques et financiers doivent mettre à profit leur position d'influence sur les gouvernements en :
 - o Faisant un plaidoyer auprès de ces gouvernements pour l'élaboration d'une meilleure politique de recherche au niveau national ; au regard de sa mission et de sa position privilégiée d'institution internationale de recherche, le CRDI pourrait jouer un rôle clé dans ce domaine.
 - o En leur proposant des mécanismes de « *matching grants* » afin de mobiliser davantage de ressources financières au profit de la recherche universitaire.

- Par ailleurs les PTF doivent amplifier les bonnes pratiques en matière de financement de la recherche universitaire notamment en affectant des ressources additionnelles au profit des initiatives de financement endogène existantes.
- L'appui financier, matériel et organisationnel à des structures de coopération universitaire comme le REESAO pourrait avoir des effets positifs sur une large échelle si l'on pense à l'influence géographique de ce type de structures et à la crédibilité vis-à-vis des institutions membres.
- Les attentes les plus importantes en direction des PTF, y compris le CRDI, concernent le volet renforcement de capacités. Les efforts à faire dans le domaine du renforcement des capacités peuvent être déclinés suivant trois types d'acteurs :
 - o Des acteurs chargés du pilotage et de l'administration de la recherche par la formation et les échanges d'expériences (l'administration de la recherche, la mobilisation de ressources au profit de la recherche, etc.)
 - o Des gestionnaires de laboratoires et autres unités de recherche (la gestion administrative, financière et comptable ; la rédaction de propositions de financement, etc.)
 - o Des enseignants-chercheurs et des doctorants (formation continue dans des domaines techniques et managériaux)
- L'appui logistique aux écoles doctorales en raison de leur rôle stratégique dans la formation des jeunes doctorants (équipements, ordinateurs, fonds documentaires ; bourses d'excellence, bourses de mobilité) ;
- Appui aux initiatives de renforcement des capacités des jeunes chercheurs.

8. Conclusions

Face aux défis de la pauvreté et de la marginalisation, et devant l'importance croissante du savoir et de la connaissance dans le monde actuel, l'Afrique subsaharienne a besoin d'un système de recherche universitaire performant capable d'apporter des réponses adaptées aux problématiques de développement du continent.

Malgré les engagements souscrits en 2003 par les pays africains d'allouer 1% de leur PIB à la recherche et à l'innovation, la volonté politique des gouvernements tarde à se concrétiser. L'Afrique subsaharienne dépense moins de 0,3% de son PNB dans la recherche scientifique, ce qui en fait la région qui contribue le moins au financement de la recherche dans le monde.

L'état des lieux sur la gouvernance de la recherche universitaire fait ressortir de nombreux défis auxquels les acteurs de la recherche font face dans les universités étudiées :

Au plan national

- L'absence d'une politique nationale de recherche dont les lignes directrices orienteraient les activités des différents acteurs du système de recherche ;
- La faiblesse du pilotage institutionnel au plan national et la quasi-absence de liens entre les universités et le ministère en charge de la recherche scientifique ;
- L'absence d'un système de financement de la recherche adapté et efficace ; la faiblesse notoire des ressources budgétaires allouées à la recherche ; la prépondérance des financements externes constitue un risque de voir les bailleurs de fonds orienter les activités de recherche selon leur propre agenda ;

Au sein des universités, de nombreux dysfonctionnements sont observables au niveau de l'organisation, du pilotage et de la gestion de la recherche :

- Les dispositifs de recherche universitaire évoluent sur une base informelle ; en général il n'existe aucun texte organisant les unités de recherche (équipes, laboratoires, centres, etc.) ;
- Les instances de pilotage n'assument leurs fonctions que de façon imparfaite ;
- L'absence de mécanismes d'évaluation du dispositif de recherche, des unités de recherche et des chercheurs constitue une sérieuse entrave à un contrôle de qualité ;

Pourtant, l'état des lieux a aussi fait ressortir des éléments positifs sur lesquels pourrait se construire le futur :

- Dans la plupart des universités, il existe une volonté de changement des autorités universitaires ; des initiatives prometteuses sont entreprises dans le sens d'une meilleure prise en charge de la recherche universitaire ;
- Malgré les contraintes de l'environnement de la recherche et l'absence d'un cadre adéquat, de nombreux chercheurs au sein d'équipes de recherche pluridisciplinaires et de laboratoires entreprennent des expériences dont les résultats participent à répondre à la demande sociale de recherche ; ils offrent en même temps aux doctorants des conditions minimales de travail et assurent la reproductibilité du système par la formation à la recherche octroyée aux jeunes chercheurs.

Vu le potentiel énorme au sein des universités en termes de capital humain, une prise en charge correcte des dysfonctionnements notés dans la gouvernance de la recherche pourrait avoir des effets multiplicateurs au-delà de toute attente.

Le rôle clé de l'Etat ne peut être éludé, surtout dans l'augmentation et la rationalisation des financements spécifiques au profit de la recherche. Au plan interne, la réforme des instances de pilotage pour leur permettre de jouer pleinement leur fonction devrait être une priorité affirmée. La professionnalisation de l'administration et du pilotage de la recherche accompagnera le processus de formalisation des unités de recherche sur la base de règles prévisibles et transparentes. Les activités de recherche financées feraient l'objet d'une évaluation régulière.

Les partenaires techniques et financiers devraient participer à la sensibilisation des décideurs sur la nécessité d'une politique cohérente de recherche scientifique qui fixe les priorités, élabore une stratégie d'intervention fondée principalement sur la régulation du système et l'incitation des acteurs de la recherche à prendre en charge la demande sociale de recherche.

Le renforcement des capacités des responsables du pilotage institutionnel, des administrateurs de la recherche, des gestionnaires de la recherche et des enseignants-chercheurs constitue un autre chantier dans lequel l'appui technique et financier des bailleurs est attendu.

C'est de la conjonction des efforts internes, des dynamiques nationales et des appuis externes que jaillira l'étincelle d'espoir d'une recherche universitaire revigorée apte à faire face aux défis du développement du continent.

Références bibliographiques

Hathie, Ibrahima « Etat des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre : Guide méthodologique », CRDI, Avril 2009.

Hathie, Ibrahima « Etat des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre : cas de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal », Rapport final CRDI, Juillet 2009.

Morin, Sophie « Revue analytique de la littérature sur la gouvernance de la recherche universitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre : tendances et questionnements émergents », CRDI, Avril 2009.

Nyamusenge, Déo M. « Etat des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire, Université d'Abobo-Adjamé (Abidjan) », Rapport final, CRDI, Mai 2009.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008 », Editions la découverte, Paris, 2007.

Signing Yves B. and Stéphane Nguessi, under the supervision of Clotaire Koumo « State of University Research Governance in West and Central Africa: Case of the University of Buea (Cameroon) », Final report, IDRC, June 2009.

Somé, Seglaro Abel « Etat des lieux de la gouvernance de la recherche universitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre : Rapport sur l'Université de Ouagadougou, Burkina Faso », Rapport final CRDI, Juillet 2009.

Sy, Mohamadou « Rapport de l'étude sur la gouvernance de la recherche universitaire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. », Rapport final CRDI, Juin 2009.

Annexes

Tableau A 1: Autres Caractéristiques des universités retenues

Universités/Critères	Réforme LMD	Ecoles doctorales	Ministère de tutelle	Niveau d'équipement
Université Abobo Adjamé	Pas encore appliquée, mais réflexion avancée et textes pris	Pas d'écoles doctorales	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Insuffisant ; ordinateurs et internet existent mais problèmes de connexion
University of Buea	Appliquée		Ministère de l'enseignement supérieur	Pas satisfaisant : certains enseignants sans bureau ; accès internet à salle multimédia
Université Cheikh Anta Diop	Appliquée	7	Ministère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et des Centres Universitaires Régionaux.	Satisfaisant : ordinateurs portables à bcp de professeurs + accès à l'internet
Université Gaston Berger	Programme pilote (UFR LSH)	Pas d'Ecoles doctorales	Ministère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et des Centres Universitaires Régionaux.	Satisfaisant : bureaux équipés avec accès internet
University of Ghana	Système anglosaxon	Système anglosaxon	Ministère de l'éducation	Satisfaisant : amélioration des infrastructures ; accès internet pour enseignants; capital humain amélioré ;
Université de Ouagadougou	En cours d'adoption	Pas d'écoles doctorales	Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique	Moyennement satisfaisant : bureau équipé, avec accès à internet, mais débit faible

Tableau A 2: liste des revues scientifiques par université

Universités	Revues scientifiques
Université d'Abobo Adjamé (UAA)	- <i>Sciences et Nature</i>
Université de BUEA	- <i>African Journal of Special Education</i> - <i>EPASAMOTTO</i> - <i>JASS</i>
Université Cheikh Anta Diop (UCAD)	- <i>Journal des Sciences de l'Ingénieur</i> - <i>Journal de la Faculté des Sciences et Techniques.</i> - <i>Revue Africaine de Communication</i> - <i>Dakar Médical</i> - <i>Psychopathologie africaine</i> - <i>Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines</i> - <i>Initiations et Etudes Africaines</i> - <i>Notes Africaines</i> - <i>Nouvelles Annales Africaines</i> - <i>Bulletin de l'IFAN-Ch. A. DIOP</i> o <i>Série A. Sciences de la Vie, Sciences de la Terre</i> o <i>Série B. Sciences Humaines</i>
Université Gaston Berger (UGB)	- <i>URED, Revue scientifique de l'UGB ;</i> - <i>Langues et Littératures publiée par le GELL;</i> - <i>Safara: Revue internationale de langues, littératures et cultures</i> - <i>Revue Sénégalaise de sociologie éditée par URIC ;</i> - <i>Revue de géographie de Saint-Louis ;</i> - <i>Revue Afrika statiska</i>
University of Ghana	- <i>Legon Journal of Sociology</i> - <i>Research Review</i> - <i>The Legon Journal of the Humanities</i> - <i>Ghana Social Science Journal</i> - <i>Management and Organisation Journal</i>
Université de Ouagadougou (UO)	- <i>Annales de l'Université de Ouagadougou.</i> - <i>Les Cahiers du CERLESHS</i> - <i>Revue CEDRES-ETUDES</i> - <i>Burkina MEDICAP</i> - <i>Cahier Philosophique d'Afrique</i>